

Dépôt de bills

M. NYSTROM—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je présente une pétition au nom de plusieurs centaines d'habitants de ma circonscription qui redoutent les effets du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et craignent que sa suppression ne nuise à leurs revenus et à leurs localités agricoles. Voici ce qu'ils demandent exactement, madame le Président:

Par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement de maintenir à perpétuité le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, tel qu'il est garanti actuellement par la loi, et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

Madame le Président, cette pétition est signée par environ 730 personnes, dont plus de 700 habitent ma circonscription de Yorkton-Melville et les 15 ou 20 autres, la ville de Regina.

* * *

[Français]

LA LOI ORGANIQUE DE 1982

MESURE CONCERNANT DIVERS MINISTÈRES

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) demande la permission de déposer le bill C-123, intitulé «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes, et modifiant en outre la Loi sur les subventions au développement régional».

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Je regrette, madame le Président; c'est une question sans importance, mais elle ne devrait pas créer de précédent. Le premier ministre est absent de la Chambre en ce moment. Or je vous ai entendu dire qu'il était le parrain de la mesure. Ce devrait certainement être un autre ministre de la Couronne.

[Français]

Mme le Président: Oui, certainement, vous avez raison.

* * *

LA LOI ORGANIQUE DE 1982

MESURE CONCERNANT DIVERS MINISTÈRES

L'hon. Yvon Pinard (au nom du premier ministre) demande la permission de déposer le bill C-123, intitulé «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes, et modifiant en outre la Loi sur les subventions au développement régional».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) demande la permission de déposer le bill C-124, intitulé «Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous allons répondre aujourd'hui aux questions n^{os} 4179, 4190, 4198, 4199, 4200, 4202, 4204, 4205, 4206, 4207, 4209, 4211 et 4232.

[Texte]

LES SERVICES DE VÉRIFICATION DE LA GRC

Question n^o 4179—**M. Robison (Burnaby):**

1. a) Quels ont été l'effectif et le budget annuels des services de vérification (i) de gestion (ii) financière (iii) de l'administration et du personnel de la GRC depuis leur création en 1977, b) combien de vérifications et de rapports ont-ils produits?

2. a) Quels ont été l'effectif et le budget annuels du service de vérification opérationnelle de la GRC depuis sa création en 1978, b) combien de vérifications et de rapports a-t-il produits?

3. a) Quels ont été l'effectif et le budget annuels du service de vérification du Service de sécurité depuis sa création en 1978, b) combien de vérifications et de rapports a-t-il produits?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. a) (i) Effectif de la section de la vérification de gestion: 1977—15; 1978—19 (augmenté de deux vérificateurs, d'un coordonnateur et d'un secrétaire); 1979—23 (comprend la Section de la vérification de l'administration et du personnel); 1980—24; 1981—27.

(ii) Effectif des services de vérification financière: 1977-1981—5

(iii) Effectif de la section de la vérification de l'administration et du personnel: Cette section a été approuvée vers la fin de 1977 sous le titre de service central de la vérification, mais elle n'a commencé à fonctionner qu'en janvier 1978. En mars 1979, elle était intégrée à la Section de la vérification de gestion. 1978—4; 1979—4.

Les services de vérification de gestion, de vérification financière et de vérification du personnel n'ont pas de budget propre. Leurs dépenses sont imputables sur le budget global du Quartier général de la GRC.

b) Il y a eu un rapport pour chaque vérification, ce qui donne: Section de la vérification de gestion: 1977—8; 1978—11; 1979—15; 1980—15; 1981—14. Section de la vérification financière: 1977-1981—17. Section de la vérification de l'administration et du personnel: 1978—17; 1979—6.